

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
25 – 29 Janvier 2008
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/382(XII)

**RAPPORT DE LA CINQUIEME SESSION DE LA COMMISSION DU
TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES (CTAS)**

RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

Introduction

L'Article 2 du Règlement intérieur de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'OUA stipule que « le Président soumet un rapport sur les travaux de la Commission au Conseil exécutif pour examen, observations et transmission à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, pour approbation ».

En application de cet article, le Président soumet, au nom de la Commission, le présent rapport sur les travaux de la cinquième session ordinaire de la Commission du Travail et des Affaires sociales, tenue du 16 au 21 avril 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie).

Comme à l'accoutumée, la cinquième session de la Commission du Travail et des Affaires sociales a été organisée en deux sessions à savoir la session des experts et celle des Ministres. Ces sessions ont examiné, entre autres, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la quatrième session ordinaire de la CTAS, la communication sur les CTS dans le cadre de la révision de la CTAS, le rapport du Président sur les ateliers régionaux sur les politiques d'emploi intégrées, le rapport sur la réunion ministérielle Afrique – UE sur la migration et le développement, le traitement, la protection et le bien-être des travailleurs migrants en Afrique, le rapport des membres africains du Conseil d'administration de l'OIT, le rapport sur les activités des Communautés économiques régionales et la communication sur les activités des institutions spécialisées de l'UA et des organisations interafricaines. La session des Ministres a adopté deux résolutions, l'une sur le soutien aux travailleurs et au peuple palestinien et l'autre sur la révision du programme du travail décent pour satisfaire les besoins fondamentaux.

Il convient de rappeler qu'en raison des désaccords survenus entre les délégués sur la question des candidatures au poste de Président de la 96^{ème} Conférence internationale de l'OIT, la session n'a pas pu finaliser ses travaux à Addis-Abeba. Le rapport a, par conséquent, été adopté par une réunion ministérielle spéciale organisée en marge de la 96^{ème} Conférence internationale du travail de l'OIT tenue le 12 juin 2007 à Genève.

Les conclusions, recommandations et propositions de la cinquième session ordinaire de la Commission du travail et des Affaires sociales sont soumises au Conseil exécutif pour examen et transmission à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.

EX.CL/382 (XII)
Annexe

PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 5517700 Fax: 5517844

**CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DE COMMISSION
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES
DE L'UNION AFRICAINE
16 – 21 AVRIL 2007
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

LSC/MIN/DRAFT/RPT (V)

PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES

I. INTRODUCTION

1. La réunion des ministres sur la cinquième session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA (CTAS) de l'UA s'est tenue au Centre des conférences de l'UA à Addis-Abeba en Éthiopie du 20 au 21 avril 2007. La réunion des ministres était précédée par la réunion des experts qui a eu lieu du 16 au 19 avril 2007, dont le rapport est porté en annexe.

II. PARTICIPATION

2. La réunion le ministre a connu la participation des délégués représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs des États membres de l'UA suivants: L'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, la Libye, Madagascar, le Malawi, le Mali, les Îles Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, la République arabe sahraouie, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

3. Les ambassades suivantes accréditées auprès de la Commission de l'UA étaient également représentées à la cérémonie d'ouverture : ambassades de la Chine, du Danemark, de l'Iran, de la Russie, du Portugal et de l'État de la Palestine.

4. Les CER, les agences des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et internationales, les partenaires de coopération et les amis de l'Afrique suivants étaient également représentés : la SADC, l'Organisation Arabe du Travail (OAT), la Ligue des États arabes, l'OIF, le FNUAP, l'OMS, l'OIM, l'Organisation régionale africaine de la CISL, l'ACARTSOD, l'OUA, la CPE, ARI, PAPA, le Secrétariat de la Décennie africaine des personnes handicapées, le CRADAT, l'OIT, le PNUD, le CICR, le HCR, le PAM, la SATUC, l'EATUC, le Parlement panafricain, la Commission de l'UA.

III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

5. La cérémonie d'ouverture était présidée par M. Chamel Nasser, représentant permanent de la République arabe d'Égypte, représentant le ministre du travail et des migrations de l'Égypte. Les personnalités suivantes ont prononcé des discours lors de cette cérémonie : Le Secrétaire général de l'OUA, représentant des travailleurs, le Secrétaire général de la CPE, représentant des employeurs, le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoula

Janneh, le directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, la commissaire aux affaires sociales, Mme Bience Gawanas et le président de la République fédérale de l'Éthiopie M. Girma Wolde Giorgis.

a) Discours de M. Chamel Nasser, ambassadeur de la République arabe d'Égypte, président de M. de la quatrième session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA

6. Prenant la parole lors de la séance d'ouverture de la 5^{ème} session de la Commission du travail et des affaires sociales (CTAS) l'orateur a remercié le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie pour l'accueil chaleureux et fraternel réservé aux participants et a fait part des regrets de Mme Aicha Abdelhadi, ministre de la main d'œuvre et des migrations de République arabe d'Égypte pour n'avoir pu être présente à la session. Il a invité les participants à poursuivre l'œuvre accomplie lors des précédentes sessions dont la dernière avait eu lieu au Caire en avril 2006.

7. Après avoir souligné la nécessité de poursuivre et développer les activités de la Commission du travail et des affaires sociales (CTAS) sur la base du tripartisme, surtout en ce qui concerne le suivi du sommet extraordinaire de Ouagadougou sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, l'Ambassadeur a mis l'accent sur la nécessité d'établir des liens de coopération entre les différentes parties et les partenaires sociaux en vue d'améliorer la situation de la main d'œuvre africaine. Dans le domaine de la formation, il a déclaré que son gouvernement était disposé à partager son expérience dans ce domaine avec les autres pays africains, et a ajouté qu'il était important de bénéficier de l'expérience acquise par l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), la Confédération panafricaine des employeurs (CPE) et les autres acteurs du secteur du travail.

8. Évoquant le phénomène des migrations, il a invité les États membres à mener des études sur les politiques qui devront traiter ce problème en vue d'établir un cadre d'orientation à l'échelle mondiale pour faire face à ce phénomène qui n'épargne aucun pays africain. Une telle démarche, a-t-il ajouté, doit faire valoir les avantages du mouvement migratoire international en tenant compte des spécificités régionales.

9. L'Ambassadeur Chamel Nasser a enfin souligné l'importance du capital humain constitué des travailleurs migrants et l'absolue nécessité de protéger leurs droits. Il a conclu en souhaitant un plein succès à la réunion

b) Discours de M. Hassan Sumonu, représentant des travailleurs

10. M. Hassan Sunmounu, secrétaire général de l'OUSA, a exprimé la satisfaction des travailleurs quant à l'hospitalité réservée à toutes les

délégations, ainsi qu'à la composition tripartite de la CTAS, qui a renforcé le dialogue social entre les partenaires sociaux.

11. Il a rappelé la décision relative à la décision des chefs d'État et de gouvernement africains au sommet extraordinaire de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en septembre 2004, qui invite à mettre l'emploi au centre des programmes nationaux de développement. Il a en outre souligné l'importance du dialogue social comme préalable au progrès dans la mise en œuvre des résultats de sommet de Ouagadougou. Il demandé instamment aux États membres de l'Union africaine d'établir des liens entre le programme sur les emplois décentés et le programme de développement pour les besoins essentiels en faveur du développement socio-économique durable et de l'éradication de la pauvreté.

c) Discours de M. Azad Jeetun, représentant des employeurs

12. M. Azad Jeetun, secrétaire général d'une confédération panafricaine des employeurs (CPE) a exprimé la satisfaction du groupe des employeurs, pour la chaleureuse hospitalité qui leur a été réservée depuis leur arrivée à l'Addis-Abeba. Il a félicité la CTAS pour avoir reconnu l'importance du dialogue social qui a servi de forum aux parties prenantes un forum pour partager leurs expériences et leur expertise. Il a rappelé les relations cordiales qui existent entre le groupe des employeurs et l'OIT et a salué le bon travail effectué par le directeur régional de l'OIT pour l'Afrique. Il a pris note de beaucoup reste encore à faire pour la croissance économique, l'amélioration du niveau de vie des populations, la sécurité sociale, les migrations, l'éducation et le développement social. À cet égard, il a noté que la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA devrait être renforcée en ce qui concerne les questions liées au travail et aux affaires sociales.

13. Il a rappelé que le secteur privé avait un rôle important à jouer dans le développement et qu'il devrait par conséquent être renforcé. Il a rappelé la réunion du groupe de haut niveau des employeurs, qui se tiendra en marge de la réunion régionale africaine de l'OIT à Addis-Abeba et a invité tous les délégués à participer au programme de la réunion qui se tiendra le 22 avril 2007. Il a finalement félicité la commissaire aux affaires sociales pour son dynamisme dans l'orientation du travail, de l'emploi et du programme social de la Commission de l'UA. Il a lancé un appel pour la collaboration entre les partenaires sociaux, et entre la Commission de l'UA et les partenaires sociaux.

d) Discours de M. Israel Sembajwe, représentant du Secrétaire exécutif de la CEA

14. Dans le discours qu'il a lu au nom du Secrétaire exécutif de la CEA, le directeur des ressources humaines de la CEA a remercié la Commission de l'UA d'avoir invité la CEA à participer à la conférence. Il a abordé les questions

relatives aux migrations, au secteur informel et à l'emploi des jeunes, qui sont de grands défis pour le continent. Il a souligné la nécessité de trouver des moyens durables d'exploiter les entreprises africaines dans le but de stimuler la croissance économique, réduire les inégalités de revenu, briser le cycle de la pauvreté entre les générations, faire sortir les populations de l'exclusion sociale et créer des emplois décents. Il a en outre encouragé les États membres à insister sur la création des emplois pour les jeunes africains. Il a également réaffirmé l'engagement de la CEA envers la Commission de l'UA et l'Afrique toute entière.

e) Discours de Mme Regina Amandi-Njoku, représentante de M. Juan Somavia, directeur général de l'OIT

15. Dans le discours qu'elle a lu au nom du directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), M. Juan Somavia, directeur régional pour l'Afrique, Mme Regina Amandi-Njoku a exprimé sa gratitude à la commissaire aux affaires sociales pour son partenariat avec l'OIT et a souligné que l'OIT avait un grand respect et une grande confiance en la vision et au leadership du président Konaré. Elle a informé les participants que l'OIT avait réussi à faire passer le programme sur les emplois décents d'un concept interne de l'OIT à un concept aux objectifs globaux et à en faire une priorité africaine. Elle a souligné que le tripartisme devrait être un facteur favorable à la mise en œuvre du programme sur les emplois décents au niveau national. Elle a également informé les participants que l'OIT s'était engagée à assurer le suivi des recommandations la CTAS sur le recrutement des Africains qualifiés dans le système de l'OIT à tous les niveaux.

16. Elle a informé les participants de la réunion régionale africaine ce qui se tiendra la semaine suivante à Addis-Abeba. Elle a assuré les participants que, dans le cadre du partenariat étroit avec la Commission de l'UA et son programme du NEPAD, la CEA, la BAfD, les CER, le système des Nations Unies et les ONG, l'OIT avait réussi à remplir son mandat.

f) Discours de Mme Adv. Bience Gawanas, commissaire de l'UA aux affaires sociales

17. Dans le discours lu au nom de M. Alpha Omar Konaré, président de la CUA, la commissaire a souhaité la bienvenue à tous les participants à la 5^{ième} session de la CTAS et à Addis-Abeba. Elle a particulièrement souhaité la bienvenue à tous les ministres et les a remercié d'avoir eu le temps disponible d'assister à la réunion continentale annuelle des leaders du secteur du travail en Afrique. Elle a mis l'accent sur les activités entreprises en 2006 par la CTAS. La CUA a organisé cinq réunions consultatives sur le cadre stratégique intégré de l'emploi au niveau régional dont l'objectif est de fournir aux États membres différentes stratégies pour développer ou enrichir les politiques nationales de l'emploi. Elle a souligné l'importance du secteur informel comme ossature

économique de l'Afrique, et a ajouté que la Commission de l'UA envisageait de mener une étude du secteur informel au cours de cette année, qui traitera les défis dans le secteur.

18. Elle a souligné les relations fructueuses que la CUA entretenait avec l'OIT et les autres partenaires internationaux, notamment les gouvernements de la Suède et de la Norvège. Elle a finalement souligné l'importante contribution du tripartisme dans l'amélioration de l'efficacité et la responsabilité des gouvernements, et a rappelé que la CUA ne cesserait de soutenir les travailleurs et les employeurs africains pour défendre leurs droits et favoriser la liberté d'association, et relever les défis de l'emploi des jeunes et de la protection sociale.

g) Discours de l'invité d'honneur, M. Girma Wolde Giorgis, président de la République démocratique fédérale de l'Éthiopie

19. Dans son discours, le président de la République fédérale de l'Éthiopie souhaité une chaleureuse bienvenue aux les délégations en Éthiopie et a déclaré que la tenue de cette session régulière était tout à fait importante, car les ministres africains du travail et des affaires sociales pourraient saisir cette occasion pour élaborer des stratégies pour relever les défis du chômage et de la pauvreté. Il a également précisé qu'en dépit de l'augmentation des défis pour l'Afrique, les occasions telles que la Déclaration du Millénaire et autres accords internationaux pourraient être exploitées pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des Africains. En même temps, il a souligné que l'économie en Afrique devrait tenir compte du rôle de l'agriculture, étant donné que ce secteur a un potentiel de création des emplois élevé.

20. Le président en outre souligné qu'il fallait accorder une attention particulière au secteur informel, étant donné que la plupart des populations africaines, surtout celles qui vivent en milieu urbain, sont engagées dans ce secteur. En conclusion, le président a invité la Commission du travail et des affaires sociales à jouer un rôle essentiel pour inscrire en bonne place la question de l'emploi dans le programme gouvernemental pour s'assurer que le développement soit suivi des emplois et des revenus pour tous.

h) Réponse de M. Bunawaree, ministre de du travail des Îles Maurice

21. Dans la motion de remerciement qu'il a prononcé, le ministre du travail des Îles Maurice, exprimé sa gratitude à la République fédérale de l'Éthiopie pour l'hospitalité réservée à tous les délégués depuis leur arrivée. Il a félicité le président de la CUA ainsi que la commissaire aux affaires sociales pour leur contribution à l'organisation de la réunion. Il a finalement demandé toutes les parties prenantes présentes à la réunion pour la bonne application des décisions et des recommandations adoptées par la CTAS.

IV. QUESTIONS DE PROCÉDURE

1. ÉLECTION DU BUREAU

22. Après les consultations avec les États membres et les cinq régions de l'UA et sur la base du règlement intérieur de la CTAS, le bureau suivant a été élu :

Président : Ghana :	Représentant du gouvernement (Afrique de l'Ouest)
1^{er} Vice-président :	Soudan - Représentant du gouvernement (Afrique de l'Est)
2^{ème} Vice-président :	Gabon - Représentant des travailleurs (Afrique centrale)
3^{ème} vice-président :	Zimbabwe - Représentant des employeurs (Afrique australe)
Rapporteur :	Libye - Représentant du gouvernement (Afrique du Nord)

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23. L'ordre du jour provisoire suivant a été adopté.

3) ORGANISATION DES TRAVAUX

24. La réunion a adopté les heures de travail suivantes :

20 avril 2007

Matinée :	10 heures - 13 heures
Après-midi :	15 heures – 18h 30

21 avril 2007

Matinée	8h 30 - 13 heures
Après-midi	14 heures – 18 heures

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES DISCUSSIONS TECHNIQUES

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport des activités des communautés économiques régionales

25. En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, l'expérience de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) était présentée par le ministre zambien au nom des ministres du travail et des affaires sociales de la région. Dans son exposé, le ministre a présenté les défis qui se posaient à la

région, notamment la pauvreté, le chômage, VIH/sida, le manque d'accès aux services sociaux, notamment pour les enfants, et la fuite des cerveaux. Cependant, il a informé les participants que les ministres du travail et des affaires sociales de la SADC avaient fait des efforts considérables pour se donner les moyens de relever ces défis. Pour traiter le problème de la pauvreté, la région a essayé d'adopter l'utilisation de programmes à forte intensité de main d'œuvre et des programmes de création d'emplois se concentrant sur l'emploi des jeunes à travers la promotion des petites et moyennes entreprises et le renforcement des compétences professionnelles.

26. Le ministre a en outre remarqué que les stratégies adoptées pour créer davantage d'emplois comprennent, entre autres, le renforcement de la coopération tripartite, la protection et la sécurité des groupes vulnérables, et le renforcement de la capacité d'absorption d'une main-d'œuvre importante et des ressources humaine dans différents secteurs. Concernant la question des enfants et des jeunes, il a informé les participants que des efforts étaient déployés pour traiter la situation difficile des enfants et des jeunes à travers des politiques et des plans d'action pour la protection et code de conduite sur le travail des enfants. Ces stratégies sont adoptées ou sont en passe d'être adoptées, et le succès de leur mise en œuvre devrait réduire les problèmes qui se posent aux enfants et aux jeunes dans la région.

27. Il a ajouté qu'en réponse aux défis posés par la pandémie du VIH/sida, la région a identifié cinq secteurs prioritaires : la prévention, la mobilisation sociale, l'amélioration de l'accès aux services de VCT, l'accélération de l'intégration des services et le renforcement du suivi et de l'évaluation des performances. L'on espère donc que même s'il est difficile d'éradiquer la pandémie, il serait possible d'en atténuer l'impact sur la société et l'économie.

28. En ce qui concerne l'action sur la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la pauvreté, le ministre a également précisé que des efforts avaient été faits pour élaborer des plans d'action nationaux et créer des institutions appropriées pour traiter l'impact du chômage et de la pauvreté dans la région.

29. En conclusion, le ministre a soulevé certaines questions préoccupantes à soumettre à l'examen de la CTAS. il s'agit notamment de :

- La présidence de la Conférence internationale du travail. À cet égard le ministre a exprimé le soutien de la région à la candidature du Nigéria comme il avait été convenu un an auparavant ;
- La nécessité de prendre une position commune sur :
 - La communication et l'amélioration de la coordination des activités de l'OIT ;

- Les plans de succession à l'UA, et dans les bureaux régionaux de l'OIT et le renforcement des postes hors siège ;
- Le système de quota dans les postes à pourvoir au siège et dans les sous-régions de l'UA.

30. Au cours des discussions qui ont suivi, la SADC a été félicitée pour le rapport soumis et les activités réalisées. Cependant, une question a été soulevée pour savoir pourquoi les autres régions n'ont pas soumis de rapports d'activités. Le ministre a déclaré qu'il allait chercher la réponse à cette question et en informer la réunion. À ce sujet, la commissaire de l'UA aux affaires sociales a informé les participants que l'invitation avaient été envoyée à toutes les communautés économiques régionales, mais seules quelques unes avaient répondu.

Point 4 de l'ordre du jour : Information sur les migrations et le développement

31. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par la commissaire de l'UA aux affaires sociales, Mme Adv. Bience Gawanas, qui a déclaré que la question des migrations avait été présentée à la réunion des experts, mais sur un aspect plus spécifique. Elle a en outre déclaré que les migrations étaient devenues l'un des défis de développement du continent. Rappelant les précédentes décisions des ministres du travail et des affaires sociales, elle a déclaré qu'un cadre stratégique de migration pour l'Afrique avait été élaboré et que des forums régionaux devaient être organisés pour sensibiliser les États membres sur le cadre stratégique. Étant donné que les migrations est un phénomène complexe, elle a remarqué qu'une plus grande coopération multisectorielle était nécessaire pour traiter la nature grave des migrations. La commissaire a en outre informé les participants que la position commune africaine sur les migrations avait été acceptée par l'Union européenne et que cette position commune devait être entièrement utilisée par les États membres. Elle a souligné que même si des consultations et des actions bilatérales pouvaient être entreprises entre l'EU et les différents pays, l'Afrique devrait parler d'une seule voix.

32. La commissaire a également informé les participants que le plan d'action sur le trafic des êtres humains avait été adopté après un retard de trois ans. Ce plan était important pour le thème de la Journée de l'enfant africain pour cette année, le 16 juin : « *la lutte contre le trafic des enfants* ». Le Plan d'action était également important pour les ministres du travail et des affaires sociales étant donné que le trafic des enfants est étroitement associé au travail des enfants.

33. Elle a alors invité le directeur général adjoint de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à donner des informations aux ministres sur le prochain Forum mondial sur les migrations qui se tiendra à Bruxelles du 9 au 11 juillet 2007.

34. Le directeur adjoint de l'OIM, Mme Ndioro Ndiaye a remercié la Commission de l'UA ainsi que les délégations distinguées de l'opportunité qui lui a été donnée de s'adresser à eux. Elle a noté que le Forum mondial sur les migrations et le développement était la suite du dialogue de haut niveau de l'ONU sur les migrations internationales et le développement qui a eu lieu à New York en septembre 2006. Les parties au Dialogue sur les migrations internationales et le développement ont explicitement reconnu le lien existant entre les migrations et le développement avec un engagement fort d'examiner également ce lien. Elles ont également identifié la dimension des droits de l'homme des migrations et le rôle de la Diaspora dans le développement socio-économique des pays d'origine et de destination. À cet effet, des transferts de fonds sont censés stimuler le développement.

35. Le Forum mondial sur les migrations internationales aura un caractère « informel, volontaire, facultatif et étatique ». Le Forum mondial vise les résultats concrets en termes de propositions pour des mesures concrètes, de modèles réalisables, de programmes pilotes, de partenariats multipartites et d'actions. Les thèmes jumeaux du forum sont : « ***Migration et développement socio-économique*** » et « ***comment renforcer au mieux les liens entre les politiques migratoires et les politiques de développement*** ». En outre, les questions sectorielles telles que les droits des migrants, le genre et le renforcement des capacités des migrants seront abordées par le forum. Le directeur adjoint a conclu son propos en invitant toutes les délégations à participer au forum.

36. Dans les discussions qui ont suivi, les délégations ont félicité la Commission de l'UA et l'OIM pour les efforts coordonnés pour relever les défis des migrations et pour avoir reconnu le lien qui existe entre les migrations et le développement. La nature complexe des migrations avait été reconnue et les participants ont suggéré que les délégations africaines au Forum mondial soient préparées en faisant participer toutes les parties prenantes sur la question. Certains orateurs ont remis en cause le motif derrière le forum et l'ont souligné que les délégations africaines au forum devraient impliquer les ministères du travail et des affaires sociales, étant donné que les migrations concerne la mobilité de la main-d'œuvre. Par ailleurs, ils ont également averti que les transferts de fonds ne devraient pas être trop capitalisés, car l'on ne pouvait pas identifier avec certitude les expéditeurs et les destinataires, il était difficile de s'assurer que les transferts de fonds compensaient les pertes causées par la fuite des cerveaux. Les délégations ont également remarqué que les migrations est un phénomène humain irrépensible volontaire ou forcé, comme dans le cas du commerce des esclaves. Les migrations peuvent même être considérées comme un triomphe, une force, et il était nécessaire de distinguer les différents types de migration. Il est également essentiel de fournir du travail décent avec des revenus décent si l'Afrique veut réduire l'importance de migration. Les délégations ont notamment souligné qu'il était nécessaire de développer les zones rurales pour réduire les migrations de ces zones vers les zones urbaines.

37. Enfin le président a félicité les deux présentateurs sur les migrations et a fait un résumé de la discussion en déclarant que les migrations étaient en effet une question grave et qu'il fallait en discuter. Il a ajouté que la question des transferts de fonds devrait être entièrement examinée et les différentes implications des migrations comprises.

Point de l'ordre du jour 5 : Vue d'ensemble du secteur informel en Afrique: - Doc No. LSC/MIN/2 (V)

38. Ce point avait été présenté par un représentant de la CEA qui a souligné que : le secteur informel représentait une importante proportion du rendement, de l'emploi et de la création nouveaux emplois ; les entreprises sont généralement de petite taille et grandes consommatrices de main-d'œuvre ; les travailleurs ont des degrés d'instruction faibles, gagnent les salaires inférieurs et travaillent de longues heures que leurs collègues dans le secteur formel ; les secteurs informels et formels ont entrainements en amont et en avant ; et les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie informelle ;

39. Sur les raisons qui justifient que la question du secteur informel, le présentateur a déclaré que « ... l'absence de formalité ne devrait ni être ignorée ni excusée, parce qu'elle a des coûts économiques et sociaux énormes ». Il a en outre précisé qu'un cadre stratégique holistique et complet était nécessaire pour traiter l'absence de formalité qui est un résultat des processus économiques, sociaux et politiques qui interagissent et se renforcent mutuellement. Il a ajouté que relever les défis dans le secteur informel permettait de traiter la question de la pauvreté, ce qui, à son tour, est conforme à la réalisation des OMD.

40. Il a conclu son exposé en soulignant certaines des principales questions qui nécessitent un examen approfondi. il s'agit notamment : du potentiel de création d'emploi et de génération de revenus du secteur informel ; de l'intégration de la stratégie de développement du secteur informel ; de la croissance en faveur des pauvres ; de la stratégie de développement urbain ; du problème des gouvernements qui refusent de s'engager ou ignorants ; de la question spécifique de la féminisation extrême du secteur ; du renforcement des décisions et des stratégies et la mise sur pied d'un mécanisme pour apprentissage par les pairs et le partage d'expérience.

41. Dans les discussions qui ont suivi, les délégations ont félicité les intervenants et fait les observations et les recommandations suivantes :

- Il serait essentiel d'identifier les efforts nécessaires pour transformer le secteur informel en secteur formel (par exemple les crédits, la formation, etc.) ;

- Le secteur informel est essentiel pour le développement de l'Afrique. Cependant, il ne faudrait pas croire qu'il permettra de sortir totalement l'Afrique de la pauvreté ;
- Certaines données sont obsolètes et nécessitent une mise à jour ; le document doit adopter les terminologies de l'UA ;
- Le secteur informel est incompatible avec le contexte économique de la mondialisation rapide, d'où la nécessité de concevoir des stratégies pour la transformer ;
- Il faudrait appuyer les interventions du gouvernement et les transferts de ressource en vue d'assurer : l'éducation et la formation ; le développement du capital et des affaires ; le flux des informations et de la communication ; la commercialisation ; la sécurité des personnes et l'économie.
- Il était nécessaire de faciliter le partage des bonnes pratiques dans le secteur ;
- Il est nécessaire d'identifier la dualité des économies africaines en vue de favoriser la complémentarité, et de s'assurer que le secteur informel respecte graduellement les principes économiques ;

Point 6 de l'ordre du jour : Examen du rapport et des recommandations de la réunion des experts - Doc No. LSC/EXP/RPT(V)

42. Le Rapporteur a présenté le rapport et les recommandations de la réunion des experts. Il a annoncé que la réunion des experts avait connu la participation de quarante États membres de l'UA, d'un certain nombre d'agences de l'ONU organisations intergouvernementales et non gouvernementales et de partenaires de coopération et des amis de l'Afrique. Il a félicité les experts le professionnalisme dont ils avaient preuve dans leur examen des questions et l'élaboration de leur rapport.

Point 3 de l'ordre du jour de la réunion des experts : Rapport du président de la Commission de l'UA sur les activités de la Commission du travail et des affaires sociales :

43. Après de longues discussions, les ministres ont fait les recommandations suivantes :

- a) La CUA devrait rappeler aux États membres de soumettre leurs rapports en leur fixant des délais ;
- b) Les ministères du travail et les partenaires sociaux devraient participer à la prochaine réunion des ministres en charge du développement social prévue en octobre 2007. L'une des principales questions à examiner sera le Cadre de politique sociale (SPF). À cet égard, il faudra tenir compte de la contribution de tous les secteurs concernés lors de la finalisation du Cadre.

- c) Le plan d'action sur la mise en œuvre du cadre stratégique sur les migrations en Afrique doit être élaboré ;
- d) Le bureau devrait participer aux activités de la CTAS et plus particulièrement à la rédaction des ordres du jour des sessions.

Point 4 de l'ordre du jour de la réunion des experts : Information sur les comités techniques spécialisés dans le cadre de la restructuration de la Commission du travail et des affaires sociales :

44. Cette question importante et sérieuse qui implique beaucoup d'autres secteurs avait été traitée entièrement et les recommandations suivantes ont été faites :

- Il ne serait pas souhaitable de séparer les questions au travail et à l'emploi de celles relatives au développement social et à la protection ;
- La CTAS est un modèle exceptionnel du dialogue social fructueux qui est la vitrine de l'Afrique pour les autres continents et doit fonctionner en tant que tel ;
- La restructuration de la Commission du travail et des affaires sociales devrait tenir compte de la composition tripartite de la CTAS, qui devrait être préservée ;
- La Commission devrait également examiner les implications de la prolifération des comités techniques spécialisés en terme de ressources humaines en plus des implications financières soulignées ;
- Toute proposition demandant la tenue de réunions biennales de la CTAS ne serait pratique étant donné que la pratique actuelle des réunions annuelles avait été décidée pour faciliter l'adoption d'une Position africaine commune pour la Conférence internationale du travail qui se tient chaque année.
- Étant donné le mandat élargi de la CTAS, il était nécessaire de rationaliser le programme annuel de la Commission en vue de maintenir une certaine équité et priorité ;
- Les ministres du travail et des affaires sociales n'avaient pas été associés à l'élaboration des propositions actuelles concernant les comités techniques spécialisés ;

- Les propositions actuelles compromettent plutôt le processus d'accélération de l'intégration du continent ;
- Des consultations internes sur la restructuration des comités techniques spécialisés n'ont pas été encore entreprises par les États membres ;
- Les États membres de la Commission du travail et des affaires sociales devraient, à travers les ministères des affaires étrangères, faire parvenir leurs points de vue et observations à la Commission de l'Union africaine pour que le Conseil exécutif puisse les examiner à sa prochaine session. En outre, le rapport de la présente session de la Commission du travail et des affaires sociales reflétant la position de la Commission sur les comités techniques spécialisés proposés devrait être soumis au Conseil ;
- Le Groupe de travail créé à Johannesburg et le bureau actuel devraient finaliser d'urgence l'étude sur la redéfinition des rôles et fonctions de la CTAS, tel qu'il a été préconisé lors des troisième et quatrième sessions de la CTAS organisées respectivement à Johannesburg et au Caire et la soumettre pour examen à la prochaine session de la CTAS, étant donné que cette étude constituerait une contribution au processus de restructuration des comités techniques spécialisés et devrait être distribuée aux États membres dans les plus brefs délais ;
- La composition des comités techniques spécialisés sur le travail et les affaires sociales ne devrait pas remettre en cause le principe du tripartisme ;
- Toutes les formes de restructuration devraient tenir compte du principe d'intégration accélérée du continent ;
- À l'avenir, les programmes de la CTAS devraient préserver un certain équilibre entre les questions relevant de la compétence de la Commission du travail et des affaires sociales ;

Point de l'ordre du jour 5 des experts : État de la mise en œuvre des recommandations de la quatrième session de la Commission du travail et des affaires sociales

45. Enfin, les ministres ont recommandé ce qui suit :

- La Commission de l'Union africaine devrait distribuer aux États membres, la Matrice révisée de mise en œuvre, immédiatement après la session ;

- La Commission de l'UA devrait attirer l'attention des États membres sur les délais fixés pour la soumission des rapports.

Point de l'ordre du jour 6 du rapport de la réunion des experts : Rapport du président de la Commission l'UA sur les ateliers régionaux sur les politiques d'emploi intégrées

46. En conclusion, Enfin, les recommandations suivantes ont été faites :
- (i) **Le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Ouagadougou devrait être régulièrement inscrit à l'ordre du jour des sessions de la CTAS ;**
 - (ii) **Les États membres ont été exhortés à mettre en place des comités interministériels et institutionnels pour coordonner la mise en œuvre des conclusions du Sommet extraordinaire de Ouagadougou. Ils devraient également soumettre des rapports à la Commission de l'UAA ;**
 - (iii) **La Commission de l'UA et les États membres devraient utiliser le mécanisme d'élaboration de rapports déjà existant pour élaborer et soumettre le deuxième rapport biennal à la CTAS en 2008 ainsi qu'un rapport analytique détaillé pour la session de la CTAS en 2009 ;**
 - (iv) **Les CER devraient être invitées à prendre part au processus étant donné qu'il leur avait été demandé de jouer un rôle de coordination aux niveaux régional. Les organisations et les partenaires internationaux devraient également faire rapport des activités qu'ils ont entreprises en appui à la Déclaration et au Plan d'action de Ouagadougou.**

Point de l'ordre du jour 7 du rapport de la réunion des experts : Rapport sur la conférence ministérielle UA-UE sur la migration et le développement: - Doc. No. LSC/EXP/6 (v)

47. Au cours des débats qui ont suivi, les délégués ont pris note des faits ci-après :
- La Déclaration ne faisait pas mention aux droits des travailleurs migrants qui devraient être appliqués dans tous les pays d'accueil ;
 - Des actions devraient être focalisées sur les causes réelles de la migration. Ces mesures seront prises par le biais de programmes et de projets de développement à l'intention des jeunes chômeurs du continent en vue de les empêcher d'immigrer vers d'autres continents.

48. En conclusion les participants ont recommandé ce qui suit :
- Les droits et la dignité des travailleurs migrants doivent être respectés par les pays d'accueil ;
 - Les États membres doivent veiller à la mise en œuvre de la Déclaration ;
 - La CUA devrait veiller à la coordination et à la vulgarisation des informations au sein des États membres ;
 - Les États membres devraient se forcer à résoudre le problème des « facteurs d'incitation au départ » et des « facteurs d'attraction » à l'immigration en Afrique comme solution à long terme au problème.

Point 8 de l'ordre du jour : Rapport du président de la Commission de l'UA sur les activités du Groupe africain à Genève : - Doc. No. LSC/EXP/7 (v)

49. A l'issue d'un long débat, les participants ont conclu ce qui sui :
- La pratique est que toute proposition de candidature à un poste de haut niveau, présidents des comités/conférences, est soumise par le Groupe africain, les membres du Conseil d'administration, par le biais du Bureau de l'UA à Genève à la CTAS pour examen ;
 - Le Comité d'application des normes doit assurer une plus grande transparence dans le processus de sélection concernant la liste des pays qui lui est présentée ;
 - Les contacts du Groupe africain avec d'autres régions et les partenaires sociaux pour l'expansion du Comité des libertés syndicales devraient être intensifiés ;
 - Des plans pour le remplacement du personnel africain partant à la retraite devraient être élaborés et communiqués aux États membres ;
 - Une position ferme doit être prise pour augmenter les possibilités de formation et de recrutement pour les jeunes africains ;
 - L'Afrique doit avoir au moins deux sièges permanents au sein du Conseil d'administration de l'OIT ;
 - Les pays africains devraient s'acquitter de leurs contributions à la Commission de l'Union africaine et à l'OIT ; et
 - La candidature de l'Afrique du Sud à la présidence du Comité de la Conférence sur le Travail dans le secteur de la pêche devrait être appuyée.

Point 9 de l'ordre du jour: Rapport de la Commission de l'UA sur les activités liées à la jeunesse et au développement

50. Les recommandations suivantes ont été adoptées :

- appuyer la formulation de politiques et programmes en faveur des jeunes ;
- offrir aux États membres un cadre sur les droits, la liberté et les devoirs des jeunes en Afrique ;
- faciliter la formulation de politiques et stratégies générales et efficaces en faveur des jeunes ;
- assurer la participation effective des jeunes à la prise de décision et au développement en Afrique ;
- améliorer la communication et la coordination de tous les projets de coopération technique de l'OIT à travers un réseau approprié ;
- faire une planification appropriée en matière de succession. À cet égard, les informations devraient être collectées sur les membres du personnel de la Commission de l'UA, du siège de l'OIT et des bureaux sous-régionaux de l'OIT qui vont à la retraite ;
- renforcer les bureaux de l'OIT sis dans la région de la SADC ;
- veiller à ce que le système de quota soit respecté pour l'attribution des postes au sein de la Commission de l'Union africaine.

Point 10 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (CER)

51. Après de longues discussions, la SADC a été félicitée pour son rapport et les ministres ont préconisé que les autres CER s'inspirent de l'expérience de la SADC. La réunion a pris note du rapport.

Point 11 de l'ordre du jour : Informations sur les activités des institutions spécialisées de l'UA et des organisations interafricaines :

a) L'Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA)

52. La réunion a pris note du rapport.

b) La Confédération panafricaine des employeurs (CPE)

53. La réunion a pris note du rapport.

c) La Confédération internationale des syndicats libres - Organisation régionale africaine (CISL-ORAF)

54. La réunion des ministres a pris note du rapport

d) L'Association panafricaine de la productivité (PAPA)

55. Les ministres ont demandé à la PAPA d'intensifier ses efforts afin d'accroître le nombre de ses membres dans les autres régions. La PAPA devrait étendre ses activités aux syndicats et aux patronats.

56. La réunion a pris note du rapport.

e) L'institut africain de réadaptation (ARI)

57. Les recommandations suivantes ont été finalement faites :

- a) la Commission de l'UA devra accélérer le processus de restructuration de l'IAR ;
- b) les contributions reçues des membres de l'IAR devraient servir à payer au préalable les arriérés de salaire du personnel de l'IAR avant d'entreprendre d'autres activités ;
- c) les États n'ayant pas encore adhéré à l'IAR devraient y penser et les États membres devraient remplir leurs engagements vis-à-vis de l'Institut ;
- d) des campagnes de sensibilisation devraient être menées au sein des États membres sur les avantages de l'IAR en vue de les encourager à y adhérer ;
- e) les États membres devraient veiller à réserver certains emplois aux personnes handicapées dans leurs programmes d'emplois.

f) Le Conseil supérieur du Sport en Afrique (CSSA) : Doc No. LSC/EXP/8f (v)

58. Les ministres ont pris note du rapport.

g) Le Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière du développement social (CAFRADES) : Doc No. LSC/EXP/8g (v)

59. Les recommandations suivantes ont été faites :

- a) **tous les États membres doivent soutenir les activités et les programmes du CAFRADES ;**
- b) **les États membres du CAFRADES doivent s'acquitter régulièrement de leurs contributions au Centre et ceux qui ne sont pas encore membre du CAFRADES doivent envisager de le devenir ;**
- c) **la Commission de l'UA doit continuer de soutenir et de collaborer étroitement avec le CAFRADES dans ses activités ;**

- d) **la Commission de l'UA et tous les États membres doivent soutenir l'Initiative Al-Gaddafi en faveur des jeunes, des enfants et des femmes africains au 21^{ème} siècle. A cet égard, la Commission de l'UA doit travailler en étroite collaboration avec le CAFRADES dans la mise en œuvre des stratégies adoptées par la table ronde dans le cadre de cette Initiative.**

60. La réunion a pris note du rapport.

Point 12 de l'ordre du jour : Points proposés par les États membres (Égypte) Travailleurs migrants africains: Traitement, protection et bien-être Doc.LSC/EXP/12 (v)

61. Au cours des discussions, la question des droits et de la dignité des travailleurs migrants a vivement été présentée comme un domaine majeur de préoccupation pour les Africains. Les problèmes liés à l'Accord de Cotonou ont été évoqués avec une référence spécifique à l'article 13 sur le rapatriement des migrants illégaux. Les ministres ont préconisé qu'en cas de rapatriement, le refoulement doit être fait de manière humaine et ce, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies sur les droits de l'homme et les conventions de l'OIT qui défendent les droits des migrants. La réunion a pris note du rapport.

Point 13 de l'ordre du jour : Date et lieu de la sixième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA

62. La délégation du Niger a informé la réunion du souhait de son pays d'accueillir la prochaine session de la CTAS. Les ministres bien accueilli l'offre.

Point 14 de l'ordre du jour : Questions diverses

a) Projet de résolutions :

i) Résolution relative aux travailleurs palestiniens :

63. Les ministres ont adopté à l'unanimité la résolution concernant les travailleurs palestiniens.

ii) Résolution sur l'Agenda pour le travail décent devrait être à l'Agenda pour la satisfaction des besoins fondamentaux

64. Les ministres ont adopté à l'unanimité la résolution concernant l'Agenda pour le travail décent.

b) Suivi du sommet de Ouagadougou :

65. La réunion ministérielle a pris note de l'information.

c) Préparatifs des conférences de l'OIT

66. Les ministres ont pris note de l'information.

d) Facilités mises à la disposition de la réunion

67. La réunion ministérielle a pris note de l'information.

e) Thème des sessions de la CTAS

68. Les ministres ont pris note et se sont mis d'accord sur le rapport. Le Bureau, en consultation avec la République du Niger, pays hôte de la session de 2008 devrait définir le thème de la prochaine session.

f) Distribution des documents

69. Les ministres ont adopté le rapport des experts sur la question.

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la sixième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA

70. La délégation du Niger a informé la réunion du souhait de son pays d'accueillir la prochaine session de la CTAS. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

71. Aucun point n'a été proposé.

Point 9 de l'ordre du jour : Adoption des conclusions et des recommandations de la réunion ministérielle

72. Le rapport de la réunion des experts a été alors adopté avec les amendements.

Point 10 de l'ordre du jour : Séance de clôture

73. Les orateurs ont invité le groupe africain à faire preuve d'esprit d'unité et de solidarité entre à tirer les leçons des erreurs passées.

2008

Report of the au commission on the third au ministerial conference for drug control and crime prevention Addis Ababa, 3 - 7 December 2007

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/3142>

Downloaded from African Union Common Repository